

Vers une levée progressive des restrictions dans les usages de l'eau

Au regard de l'amélioration de la situation, les secteurs du Virois et du Bessin redescendent au niveau d'« Alerte renforcée ». Les secteurs Orne Moyenne et Orne Aval sont désormais passés en situation d'« Alerte », ceux de la Touques et de la Dives (Amont et Aval) en « Vigilance ».

L'arrosage des plantes et le nettoyage des sépultures dans les cimetières à l'occasion de la Toussaint est autorisé.

Des efforts de sobriété à poursuivre collectivement

Malgré cette nette amélioration, il demeure indispensable que chaque usager de l'eau, particulier comme professionnel, poursuive ses efforts de sobriété. La préservation de la ressource en eau repose sur la mobilisation de tous afin d'en garantir la disponibilité pour les usages prioritaires et le plus longtemps possible.

Pour toute question relative à la situation de sécheresse et aux restrictions applicables dans le Calvados : ddtm-observ-sech@calvados.gouv.fr

L'arrêté du 23 octobre 2026 prescrivant des mesures de restriction des usages de l'eau dans le département est consultable sur le site des services de l'État dans le Calvados (www.calvados.gouv.fr), sur le site internet d'informations VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr>), en préfecture et sous-préfectures ainsi que dans l'ensemble des mairies du Calvados.